Classe à Horaires Aménagés Musique



Tous les élèves entrant en 6^{ème} au collège Voltaire à la rentrée 2025 peuvent s'inscrire en CHAM. Une dérogation est possible pour les élèves qui ne dépendent pas de ce collège.

À partir de la 5 ème, l'admission s'effectue en fonction des places disponibles et sur audition.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur www.sorgues.fr ou en flashant le QRCode Il est également possible de le retirer au collège Voltaire ou à l'École Municipale de Musique et de Danse.



Les dossiers sont à retourner au collège Voltaire jusqu'au 24 mars 2025.

Renseignements:

Collège Voltaire

Avenue Georges Braque BP 57 - 84700 Sorgues 04 90 39 19 57

École Municipale de Musique et de Danse

Pôle culturel Camille Claudel Avenue d'Avignon - 84700 Sorgues 04 90 39 71 71 / musique@sorgues.fr



Tu es en CM2, tu aimes la musique Tu es déjà apprenti musicien ou débutant

la CHAM est faite pour toi!









La musique, vecteur émotionnel fort, développe la créativité et la sensibilité des jeunes.

Elle favorise leur épanouissement et leur succès scolaire.

Il est désormais prouvé que l'apprentissage musical dès le plus jeune âge améliore la mémoire, la concentration et les compétences en lecture.

Thierry Lagneau

Maire de Sorgues Vice-président du Département de Vaucluse Vous rêvez d'apprendre à jouer d'un instrument de musique, de faire partie d'un orchestre ?

Devenez élève en classe CHAM au collège Voltaire de Sorgues, vous y développerez votre culture générale et vos talents musicaux, mais aussi d'indispensables compétences citoyennes telles que le respect des autres, l'écoute, l'engagement, la rigueur et la persévérance.

Gaëlle Jean

Principale du collège Voltaire





La CHAM est une Classe à Horaires Aménagés Musique.

L'enseignement de la musique se fait pendant le temps scolaire, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. C'est entièrement gratuit. La pratique de l'instrument se fait au sein d'un orchestre.

Les cours se déroulent au collège Voltaire et à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD).

Deux heures de culture et d'éducation musicale au collège et deux heures d'enseignement musical (instrument, orchestre, formation musicale) à l'École de Musique et de Danse.

De quel instrument peut-on jouer?

Flûte traversière Trompette Guitare électrique Clarinette Trombone Guitare basse Saxophone Tuba Percussions

Ces instruments sont mis à disposition gratuitement par l'EMMD pour toute la durée du cursus.

Tout au long de l'année des concerts sont organisés à l'occasion d'événements comme l'École en chœur, les portes ouvertes du collège, la fête de la musique, le concert intergénérationnel à la maison de retraite, les rencontres et échanges avec d'autres classes CHAM, les projets et concerts avec des artistes professionnels (concert avec le Philharmonique de Radio France, concerts à l'Olympia, au Zénith de Montpellier, au théâtre antique d'Arles).